



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2019

\*\*\*\*\*

**Présents** : MM. Didier REY, Roger BUROSSE, Gervais CILLAIRE, Alain LABESCAT, Marie-Laure LAFOURCADE, Nathalie CUYEU, Aimeline REY-BETHBEDER, Hélène LAVEDRINE, Géraldine DANTIN, Robert GIMENEZ, David VIRENQUE.

**Pouvoirs**: MM. David CAZALET à David VIRENQUE, Guillaume FEUGAS à Nathalie CUYEU

**Secrétaire de séance** : Robert GIMENEZ

### **I) Vote du PV de la séance du 20 mai 2019**

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

### **II) Comptes rendus des dernières réunions de la CCLO**

Un premier bilan du déroulement du marché de producteurs de pays vient d'être effectué. Il devrait accueillir de nouveaux arrivants (producteurs de confitures, pêches, farine, fromages de chèvres). Une nouvelle campagne de communication sur les marchés de producteurs doit être engagée pour annoncer l'arrivée des pêches Roussannes.

La commission intercommunale du logement vient d'être installée au sein de la CCLO. Elle est chargée de définir la politique communautaire en matière de logement.

Une réflexion est en cours concernant la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales entre la CCLO et ses communes membres. Ce fonds vise à effectuer une péréquation entre les intercommunalités pour favoriser l'égalité des territoires. La somme prélevée sur le budget communal devrait avoisiner les 70 000 €.

Le groupe Suez envisage de créer avec divers partenaires un projet dit « Pavillon Vert » visant à investir sur une unité de traitement de Combustibles Solides de Récupération (C.S.R.) pour produire de la vapeur et de l'électricité verte. Ce dispositif fournirait au syndicat Bil Ta Garbi et au SIETOM de Chalosse une filière de traitement des C.S.R. Des sociétés utiliseraient ensuite la vapeur et l'électricité verte produites pour leurs besoins industriels à proximité du site.

Une visite du site de Fonroche à Villeneuve a été effectuée par les élus de la CCLO. Elle a permis de lever les craintes en matière de nuisances olfactives liées à cette nouvelle activité.

### **III) Affaires scolaires-jeunesse-culture-événementiels**

#### **1 : Projet de RPI**

Une nouvelle réunion du comité de pilotage s'est déroulée le 13 juin 2019. Le dernier conseil d'école s'est quant à lui tenu le 01 juillet à Urdès.

L'accueil des GS-CP sera effectué sur Urdès. L'inspection académique a confirmé qu'un demi-poste supplémentaire sera affecté sur Urdès, une ATSEM interviendra également sur le mi-temps non couvert.

Le RPI fonctionnera dans le cadre d'une convention établie entre les deux communes, régissant les modalités d'organisation du regroupement (transport scolaire, restauration scolaire, répartition des charges en fonction du nombre d'élèves...). Cette convention vient d'être signée.

Les crédits alloués aux fournitures scolaires seront de 60 €/élève/an.

Pour ce qui est des voyages scolaires, il sera demandé aux enseignants de travailler par projets. Le comité de pilotage souhaiterait qu'une réflexion concernant l'extension de l'Association des Parents d'Elèves d'Urdès sur Lacq soit engagée afin que puisse être prise en compte l'implication des parents d'élèves dans l'affectation des crédits.

La totalité des dépenses scolaires (fournitures, voyages scolaires, piscine) sera prise en charge par la commune de LACQ. La participation de la commune d'Urdès sera ensuite appelée en fin d'année en fonction du nombre d'enfants d'Urdès scolarisés dans le RPI.

Les deux communes ont décidé de prendre en charge directement la participation familiale qui sera appelée par la Région, d'un montant de 30 €/an/enfant fréquentant un RPI et utilisant le transport scolaire pour rejoindre sa classe d'affectation (195 € pour les enfants non domiciliés sur Lacq ou Urdès).

La région a proposé d'intégrer la navette à mettre en place entre les deux écoles dans le circuit existant déjà sur la commune de Lacq. Une convention formalisera les obligations respectives des communes et de la Région. La région finance la mise à disposition d'un agent communal de surveillance dans le bus.

Il a été demandé aux services de la CCLO de réfléchir à la réalisation de travaux d'aménagement sur le Chemin de Montaner.

En parallèle, les deux communes ont décidé d'interpeller le département sur la possibilité de réaliser des travaux sur la départementale.

Les repas seront confectionnés au restaurant scolaire de Lacq et acheminés vers Urdès en liaison chaude. Le prix du repas facturé aux familles sera 2,20 €. La commune de Lacq vient de passer commande pour l'achat d'un jeu de containers. Le transport sera effectué par le personnel du restaurant scolaire de Lacq avec un véhicule communal. Les repas seront acheminés à partir de 12h00. Ils devraient être livrés sur Urdès vers 12h20. Une fiche d'inscription au restaurant scolaire a été adressée à tous les parents. La facturation des frais de restauration scolaire sera effectuée par la commune de Lacq pour tous les enfants fréquentant le RPI.

Les systèmes de garderie existants dans les deux écoles seront maintenus malgré les différences de tarifications. Les deux garderies pourront accueillir les enfants des deux écoles. Des accueils différenciés seront mis en place après l'aide aux devoirs et après les

ateliers éducatifs. En effet, la commune de Lacq a décidé de maintenir les ateliers éducatifs existants à l'heure actuelle les mardis soirs de 16h30 à 18h30 et mis en place avec Lo Solan. Ces ateliers pourront être scindés en deux afin de permettre leur fréquentation par les enfants de Lacq scolarisés sur Urdès .

L'aide aux devoirs de la CCLO sera maintenue en fonction des besoins exprimés par les parents en la matière.

## **IV) Finances**

### **1 : Examen des demandes de subventions: 4<sup>ème</sup> répartition**

M. le maire indique que les demandes de subventions ont été étudiées lors de la commission finances du 20 juin 2019.

Il est rappelé que les crédits votés dans le cadre du budget 2019 s'élèvent à 105 000 €. Trois premières répartitions ont déjà été effectuées pour un montant global de 26 700 €.

Les crédits susceptibles d'être répartis sont donc de 78 300 €.

Des demandes de subventions complémentaires ont été déposées par l'Amicale, le Scala, le Moto Club de Lacq, le PALA.

La demande de l'Association les Ecureuils de Lacq sera examinée en septembre en fonction du positionnement de la commune d'Urdès concernant la coopérative scolaire et l'évolution des actions menées par les associations de parents d'élèves.

Le conseil, après avoir décidé de revaloriser le montant des subventions alloués aux associations, considérant le rayonnement communal des associations subventionnées et les missions d'intérêt général exercées, après examen des demandes de subventions procède à la 4<sup>ème</sup> répartition de subventions pour un montant de 78 520 €.

### **2 : Octroi d'une subvention d'équipement**

Le conseil décide de verser une subvention d'équipement à Mme et M. BRUNEAU pour leur permettre d'acheter un bien ayant la qualité immeuble par destination.

### **3 : Décision modificative 1**

Le conseil valide la décision modificative 1 au budget primitif 2019.

### **4 : Indemnités de conseil et de confection de documents budgétaires et comptables**

Les collectivités publiques sont régies par le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable.

Le comptable est ainsi chargé du contrôle des documents budgétaires et comptables, de l'analyse budgétaire et de la mise en œuvre des réglementations budgétaires et financières. Suite au départ en retraite de M. GOUSTANS, trésorier du Bassin de Lacq au 1<sup>er</sup> juillet 2019, le conseil décide de verser l'indemnité de conseil à son successeur Philippe TUAL.

## **V) Personnel**

### **1 : Projet de règlement intérieur**

Une réflexion concernant la mise en place d'un règlement intérieur qui sera applicable au personnel communal doit être engagée.

## **2 : Organisation des services**

Le travail sur l'organisation des services est en cours de finalisation. Il prendra en compte le transfert des repas vers la commune d'Urdes.

## **VI) Urbanisme : PLU de la commune de Lacq**

Monsieur le Maire sort de la salle.

Le conseil décide de prendre une nouvelle délibération afin de rectifier une erreur matérielle sur la délibération d'approbation du PLU.

Le PLU devra être actualisé pour prendre en compte la révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres et ferroviaires des Pyrénées Atlantiques.

Le droit de préemption urbain est instauré.

Les clôtures, ravalements de façades, seront soumis à déclaration préalable.

M. le Maire donne lecture de la copie du courrier qui vient d'être adressé au Préfet des PA par M. HABIB. Il y sollicite la tenue d'une réunion de travail sur les enjeux d'urbanisme en présence des maires de la 3<sup>ème</sup> circonscription.

## **VI) Projets en cours**

### **1 : Projet de salle des fêtes de LACO**

Les travaux de démolition, désamiantage sont achevés. Les 14 autres lots ont été attribués. Les lots concernant le volet scénique sont en cours d'analyse.

### **2 : Projet courts de tennis : aménagements**

La réflexion concernant l'aménagement des abords des courts de tennis a été engagée. Les travaux sur le revêtement du 2<sup>ème</sup> court de tennis viennent de débiter.

### **3 : Parking de la salle des fêtes d'Audéjos**

Les travaux sont en cours de réception. Il restera quelques plantations à effectuer en octobre. La société KASO a été retenue pour procéder à l'installation de jeux d'enfants. Le conseil valide l'extinction des candélabres situés sur le parking de la salle des fêtes d'Audéjos. L'éclairage est assuré directement par les candélabres situés sur la Route d'Herm.

Une réflexion concernant l'implantation des containers d'ordures ménagères et du container à verre est en cours.

### **4 : Voirie communale.**

Une consultation doit être lancée concernant les travaux sur voirie.

La commune de Lacq souhaite conserver la route menant au LA 131. TEPF avait signé un bail il y a de nombreuses années avec les 11 riverains concernés. Ces derniers ont donné leur accord pour vendre l'emprise de la voie à TEPF. L'ensemble des frais générés sera à la charge de TEPF.

### **5 : Panneaux d'informations**

Une consultation a été lancée concernant la fourniture et la pose de deux panneaux d'informations municipales. La proposition de la société ACE a été retenue. Les travaux d'extension électrique devraient être engagés fin juillet.

### **6 : Eclairage du stade : mise en place de projecteurs LED**

Une consultation a été lancée concernant le remplacement des projecteurs du stade par du LED. Les offres sont en cours d'analyse.

Le conseil autorise M. le Maire à déposer une demande de subventions auprès de Fédération Française de Football.

### **7 : Acquisition de véhicule électrique**

Une consultation a été lancée concernant l'acquisition d'un véhicule électrique pour équiper les services techniques. Les offres sont en cours d'analyse.

### **8 : Réflexion aménagement centre-ville**

Une 1<sup>ère</sup> réunion avec les services de la CCLO s'est tenue le 13 juin. Les projets d'aménagements des années à venir ont été listés.

### **9 : Défense incendie**

La commission finances a commencé à travailler sur le projet d'élaboration d'un schéma communal de défense contre l'incendie. Il s'agit d'optimiser, prioriser et programmer la réalisation de travaux afin d'améliorer la couverture incendie de la commune.

Le coût global des travaux de mise aux normes est estimé à 456 000 € HT. Le schéma communal prend en compte la localisation des Etablissements Recevant du Public, la présence des établissements industriels, la qualité du réseau eau potable, la proximité des habitations.

Une réunion sur ce dossier doit être organisée en septembre.

### **10 : Extension du SSIAD**

Le dossier de consultation des entreprises vient d'être finalisé. Les offres devront parvenir à la commune pour le 17 juillet dernier délai.

### **11 : Utilisation salle des fêtes d'Audéjos**

Nous venons d'être saisis d'une demande de Mme LACOSTE qui demande à utiliser la salle des fêtes d'Audéjos toutes les semaines pour des cours de danse rock. Il est rappelé que cette salle est très fréquemment utilisée notamment depuis la démolition de la salle des fêtes de Lacq. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande et propose de mettre à disposition de Mme LACOSTE la salle des sports.

## **VI) Intercommunalité**

### **1 : Composition du conseil de la CCLO**

La commune de Monein propose aux communes membres de la CCLO d'augmenter la représentativité des communes de 1000 habitants. Pour ce faire, 2/3 au moins des conseils municipaux représentant 50% de la population ou 50% des conseils municipaux représentant 2/3 de la population doivent délibérer en ce sens avant le 31 août 2019. Accord du conseil.

### **2 : Syndicat mixte de l'Agle et de l'Aulouze**

Ce syndicat doit être dissous au 31 décembre 2019. Les compétences seront transférées au Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau.

### **3 : Adressage : règlement de mise en commun de moyens pour l'acquisition d'un outil d'adressage intégré au logiciel SIG**

La loi permet aux collectivités locales dans le cadre de la compétence aménagement numérique de construire et exploiter des réseaux de télécommunications.

Dans le département, cette compétence est exercée par les communautés de communes et les communautés d'agglomérations qui ont créé le syndicat mixte, la Fibre 64 en vue de construire un réseau de fibre optique sur l'ensemble des communes du département.

Dans le cadre de ce déploiement, les communes doivent mettre à jour leur adressage en procédant à la dénomination des voies et à la numérotation des habitations. Il est rappelé la nécessité de mener à bien cette opération au vu des difficultés constatées sur la commune en la matière (données GPS, acheminement du courrier...).

La communauté de communes de Lacq-Orthez propose de mettre à disposition des services de la collectivité un outil pour gérer cette question. Accord du conseil.

## **VIII) QUESTIONS DIVERSES**

### **1 : Dossier odeur**

Un point sur ce dossier est effectué.

Une analyse de la qualité de l'air intérieur a été effectuée au niveau de l'école.

### **2 : Inondations : écrêteur de crue sur l'Henx**

Il est fait état du courrier adressé par M. le Maire de Mont qui vient d'être interpellé par le collectif Gouze concernant le projet de bassin écrêteur. L'assureur de la société COELHO a écrit à la CCLO, aux communes de Lacq et de Mont concernant les inondations qui affectent fréquemment cette société. Ces sujets relèvent de la nouvelle compétence Gestion des Milieu Aquatiques et Prévention des Risques d'Inondations.

### **3 : Rotary Lacq-Orthez**

Le Rotary de Lacq-Orthez nous sollicite pour mettre à disposition la salle des sports de Lacq pour organiser un vide grenier le dimanche 22 septembre de 8h00 à 18h00.

Le but de cette action est de récolter des fonds pour lutter contre l'illettrisme en réalisant des projets locaux (récompense des meilleurs élèves du lycée de Mourenx au bac de Français, concours d'éloquence...). Accord du conseil.

### **4 : Voyage des jeunes**

L'édition 2019 du voyage des jeunes devra être reportée, le centre social ne pouvant pas mobiliser de personnel à la mi-juillet pour les accompagner.

La destination risque d'évoluer.

### **5 : Cours informatiques**

Les cours informatiques prévus à partir du 04 juillet 2019 vont être reportés faute de participants en nombre suffisant.

### **6 : Remerciements**

Il est fait état des remerciements adressés par le Président du Comité des Fêtes de Lacq concernant le montant de la subvention allouée.

### **7 : Dates à retenir**

- Le 05 juillet 2019 : Tour du Piémont Pyrénéen
- A partir du 03 septembre 2019 : exposition photos Nathalie PEYRETTE,
- 31 août 2019-1<sup>er</sup> septembre : fêtes d'Audéjos
- Du 13 au 15 septembre 2019 : Voyage des dames,
- Le 25 octobre 2019 : tournoi de pelote avec Esku Pilota.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Lacq-Audéjos, le 05 juillet 2019

**Le Maire,  
Didier REY**

